

Appel à projets « Quartiers d'été »

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier dernier, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2022.

Le plan « Quartiers d'été 2022 » a pour ambition de faire de la prochaine période estivale, un temps utile et ludique pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV). Il s'inscrit dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant notamment :

- * les rencontres et activités inter-quartiers,
- * les activités en soirée et les week-ends,
- * les activités d'une part mixtes, intergénérationnelles et, d'autre part, dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

Les animations proposées devront s'inscrire dans une ou plusieurs thématiques suivantes :

- * activités sportives,
- * activités culturelles,
- * activités de sensibilisation à l'environnement et au cadre de vie,
- * activités socio-éducatives.

PUBLIC CONCERNÉ

Sont concernés l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une attention particulière sera portée aux projets à destination des 12-25 ans et favorisant l'implication des jeunes filles et des femmes.

ÉLIGIBILITÉ

Les actions peuvent être portées par des associations ou des collectivités territoriales.

Elles doivent se dérouler durant les mois **de juillet et d'août 2022**.

Le projet présenté devra être suffisamment structurant et la demande de participation de l'État ne pourra être inférieure à 1 000 euros.

Comme pour les autres actions portées par le Ministère de la Ville, les porteurs qui seront soutenus par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

COMMUNICATION

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers des Quartiers d'été 2022 s'engagent à mettre en place une politique de communication et d'information *via*, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres...).

Les porteurs s'engagent également à communiquer autant que faire se peut sur la plateforme : <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

Tous les supports de communication devront faire mentionner le soutien du Ministère de la Ville, par l'utilisation obligatoire du logo Quartiers d'été 2022 et la mention de l'opération.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les demandes de subventions devront être déposées sur le portail internet DAUPHIN <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Sur DAUPHIN, la demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique « 74Subventions d'exploitation - État » en indiquant le financeur 03-ETAT-POLITIQUE-VILLE.

Elle devra identifier le QPV ciblé.

Avant l'intitulé de l'action, merci de mentionner « QE2022 - ».

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 20/05/2022, à minuit**. Ils seront étudiés à l'issue de ce délai dans la limite des crédits disponibles.

Tout dossier déposé après cette date ne sera pas pris en compte.

COMPTE RENDU QUALITATIF ET FINANCIER

Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2021 dans le cadre du fonds Quartiers d'été doivent produire le bilan qualitatif et financier de l'action lors du dépôt de la demande de subvention « Quartiers d'été » pour 2022.

Le bilan devra donc être adressé par mail à : pref-politique-de-la-ville@allier.gouv.fr en même temps que la nouvelle demande. Il devra également être saisi en ligne sur le site DAUPHIN. Le non-respect de cet engagement donnera lieu à un ordre de reversement de la subvention.

CONTACTS

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

- Nathalie DUBOSCLARD, chargée de mission Politiques interministérielles Ville et enquêtes publiques : pref-politique-de-la-ville@allier.gouv.fr

- Christine CORNELLE, chargée de la programmation de la politique de la ville : pref-politique-de-la-ville@allier.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général



Alexandre SANZ

